



FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tél : 01.53.46.68.68 - Fax : 01.53.46.68.70

e-mail : ffp@ffp.asso.fr

Web : www.ffp.asso.fr

**COMMISSION TECHNIQUE ET
PEDAGOGIQUE
CIRCULAIRE DE SECURITE N° 136**

Réf.: JMS/06/1297

Date: 14 Juin 2007

Emetteur: Eric Fradet

Objet: Dommages constatés sur des bouclettes de fermeture de conteneur de secours.

Matériels concernés: Tout parachute plié avec un sectionneur Vigil en inox fabriqué en mars 2007.

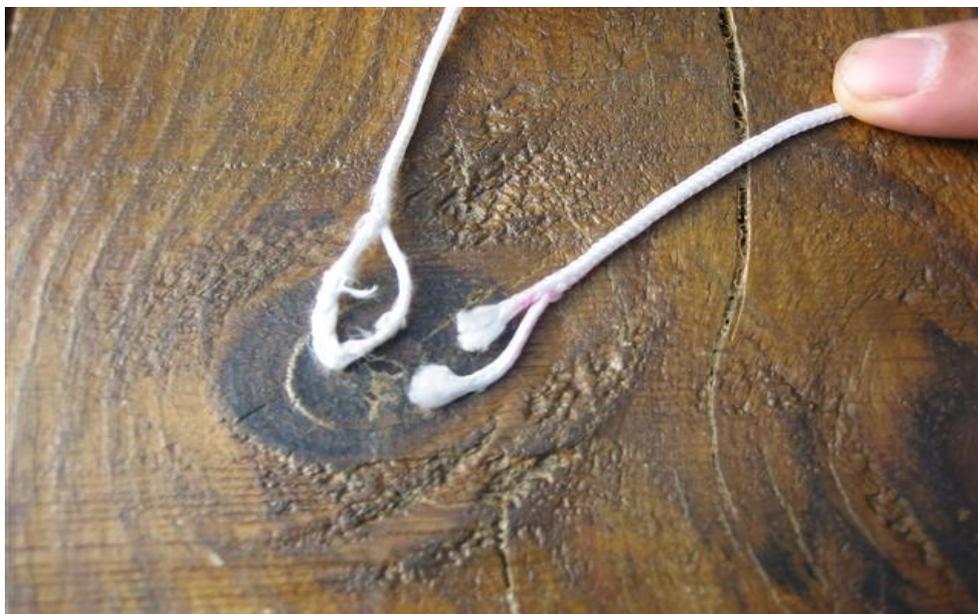
Origine: Lors du pliage de plusieurs conteneurs de secours avec un sectionneur Vigil en inox neuf, la bouclette de fermeture de sac se rompt nette lors de la traction exercée pour fermer le dernier rabat latéral. De plus, lors de la réouverture de sacs pliés récemment avec ce type de sectionneur, des cas de bouclettes entamées ont été signalés à la CTP, même lorsque le sectionneur est placé sous l'extracteur.

Texte: L'analyse montre que certains sectionneurs Vigil fournis par AAD en mars et avril 2007, reconnaissables à l'inscription 03-07-1 ou 03-07-2 ou 03-07-3 possèdent un défaut de fabrication. Le chanfrein du perçage du sectionneur inox a été ovalisé perpendiculairement au corps du sectionneur en lieu et place du sens longitudinal.

En conséquence, lors des manipulations et des tractions inhérentes à la fermeture du conteneur de secours, la bouclette subit des agressions.

Lorsque la bouclette ne s'est pas rompue à la fermeture du conteneur de secours, des détériorations peuvent se poursuivre et ne sont pas visibles avec un sac fermé.

Le risque est une ouverture accidentelle du sac par rupture de la bouclette du parachute de secours, consécutive aux manœuvres et déplacements **à bord de l'aéronef, en chute libre, sous voile** ou au sol.



IDENTIFICATION



Actions: Le constructeur AAD (fabriquant du Vigil) a identifié le problème dû à un sous-traitant défaillant et a produit une note technique, suite à la demande faite par AAD.

1/ Ouverture immédiate des équipements concernés, identifiables grâce aux documents fournis par le constructeur du déclencheur, **sans nécessité de repliage de la voilure de secours.**

2/ Identifier les sectionneurs en cause. (réf : 03-07-1 ; 03-07-2 ; 03-07-3).

3/ Déposer systématiquement tout sectionneur avec la référence 03-07-1 ; 03-07-2 ; 03-07-3 **quelque soit** la forme du chanfrein (jugé correct ou incorrect).

4 /Pour remplacement, contacter AAD par mail (yann@vigil.aero) en précisant le numéro de série du Vigil, la date d'achat et les coordonnées complètes du propriétaire.

5/ A réception, monter le sectionneur de remplacement et une bouclette neuve.

6/ Noter l'action sur le livret matériel (cette action ne vaut pas repliage périodique).

7/ Informer la Fédération (Eric Fradet) pour statistiques et action auprès du constructeur.

Personnel qualifié: Plieurs.

Date d'application: Avant le prochain saut.

Diffusion:

- | | |
|--|--|
| - Président F.F.P. | - FFP Contacts |
| - DGAC Monsieur JOUBERT | - Etats Majors de l'Armée de Terre, Armée de l'Air et de la Marine |
| - D.T.N. | - Membres de la C.T.P. |
| - DGA Monsieur PERRIN | - C.E.V.A.P. |
| - Directeurs Techniques | - B.S.M.A.T Montauban |
| - Direction des Sports Monsieur MORLET | - D.T.M.P.L Orléans |
| - AAD | |
| - Paramag | |
| - Plieurs / réparateurs | |